

recherches; Association canadienne des Collèges de médecins; Centres de diagnostic et de traitement du cancer; Royal College of Physicians and Surgeons; Association médicale canadienne; Association canadienne d'hygiène publique; Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; Conseil canadien d'hygiène publique; Fédération nationale des universités canadiennes.

La période d'organisation de l'institut est presque terminée, et les divers organismes et associations procéderont aux premières nominations officielles à leurs séances annuelles des deux prochains mois.

Toutes les universités et tous les centres de recherche ont été avisés de soumettre leurs demandes de subventions avant le 1er juin, pour l'année en cours. Les demandes d'assistance déjà reçues par l'institut se montent approximativement à \$200,000; la plupart des requêtes soulignent la nécessité de continuer ces subventions pendant un certain nombre d'années, afin de pouvoir attirer un personnel de premier ordre et le retenir assez longtemps pour assurer la réalisation des divers projets. Tous les centres de recherche n'ont pas encore eu l'occasion de soumettre leur demande. On peut donc présumer que le budget annuel, pour les seules fins de recherche, atteindra environ \$300,000.

On n'a pas encore fait appel à la générosité du public en faveur de l'institut. Lors de son institution ce dernier possédait pour tout actif une subvention de la caisse anticancéreuse du Jubilé du Roi George V, se montant à \$150,000 par an pendant trois ans, sous réserve de l'approbation annuelle des administrateurs de cette caisse.

Le siège permanent de l'institut est, pour commencer, situé à Ottawa. Les membres de l'institut ayant voix délibérative nommeront un personnel administratif permanent à la première réunion qui suivra leur propre nomination.

3. Oui. Les ministères provinciaux de la Santé, par l'intermédiaire de diverses fondations ou commissions, ont établi des cliniques pour le diagnostic du cancer et des centres de traitement.

4. Le Conseil national de recherches dispose de fonds pour les recherches sur le cancer. Dans les propositions du gouvernement fédéral aux provinces, les recherches sur le cancer sont spécialement prévues dans les subventions accordées au chapitre de l'assurance-maladie. L'Institut national du cancer du Canada ne s'est pas encore trouvé en mesure de demander officiellement l'aide financière du Gouvernement, en dehors de la somme votée par les administrateurs de la caisse anticancéreuse du Jubilé du Roi George V.

[L'hon. M. Martin.]

5. L'Institut national du cancer du Canada disposera de bourses universitaires pour les médecins, chimistes, biologistes et autres hommes de laboratoire compétents, après approbation des projets et du personnel par le comité consultatif scientifique de la division des recherches médicales du Conseil national de recherches.

6. Les facultés de médecine des universités canadiennes et les fondations ou centres provinciaux de diagnostic ou de traitement possèdent les installations voulues pour cette formation postcollaire.

L'OFFICE NATIONAL DU FILM—FILMS DONT LA REPRÉSENTATION PUBLIQUE EST INTERDITE

M. CASTLEDEN:

1. A-t-on interdit, dans quelque province du Canada, la représentation publique de films produits par l'Office national du film?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels films et dans quelles provinces?

L'hon. J. J. McCANN:

1. Oui.

2. a) *Our Northern Neighbour*; b) dans la province de Québec.

L'IMMIGRATION—PERSONNES DÉPLACÉES

M. WINKLER:

1. Jusqu'au 1er mai 1947, combien a-t-on accepté de demandes d'immigration au Canada à l'égard desquelles il n'y avait pas encore de moyens de transport?

2. Comment agit-on dans le cas d'un détenu des camps de personnes déplacées en Allemagne qui désire entrer en relations avec les fonctionnaires canadiens de l'immigration en vue de demander l'entrée au Canada?

3. Aux termes des dispositions du paragraphe c) de l'article trois de la loi de l'immigration, relativement au cas d'un membre d'une famille qui désire émigrer au Canada et qui, pour des motifs dus à la guerre, ne peut subir avec succès l'examen médical requis, quels moyens doivent prendre ses parents actuellement au Canada en vue de convaincre le ministre qu'un tel invalide ne deviendra jamais un fardeau pour le public?

L'hon. M. GLEN:

1. Aucun renseignement disponible.

2. Les demandes relatives à l'entrée au Canada de personnes déplacées sont formulées par des parents de ces personnes. Le comité intergouvernemental des réfugiés prend l'initiative des mesures relatives à leur examen par les services d'immigration en Allemagne et à leur transport au Canada.

3. Le ministre institue une enquête à la suite de laquelle la demande d'admission avec ou sans garantie, est acceptée ou rejetée.

EXPORTATIONS D'AUTOMOBILES

M. CAQUETTE:

Combien d'automobiles de promenade ont été expédiées du Canada, depuis juin 1946 jusqu'à mars 1947 inclusivement, par les com-